



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الغذية والزراعة
للأمم المتحدة

CONFÉRENCE RÉGIONALE DE LA FAO POUR L'AMÉRIQUE LATINE ET LES CARAÏBES

Trente-cinquième session

Montego Bay (Jamaïque), 5-8 mars 2018

**Intégrer pour innover: mobilisation de ressources et création de
partenariats en faveur d'un développement durable**

Résumé

Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 a mis en évidence la nécessité de revitaliser et de renforcer les partenariats aux niveaux national, régional et mondial, afin d'atteindre ses ambitieux objectifs. Pour atteindre ces objectifs, la région de l'Amérique latine et des Caraïbes dispose d'une vaste expérience et d'importantes capacités qui peuvent et doivent être mobilisées et qui donnent à la FAO la possibilité d'apporter des innovations dans les modalités des partenariats stratégiques qui visent à apporter une assistance technique aux États Membres. La Coopération Sud-Sud est essentielle au renforcement et à l'échelonnement des politiques publiques qui ont permis de réaliser d'importants progrès ces dernières années. Les partenariats avec la société civile, les universités et le secteur privé sont également essentiels pour créer un engagement politique intersectoriel qui permette d'avancer sans faire de laissés-pour-compte. Enfin, le renouvellement des partenariats au sein du système des Nations Unies et avec les partenaires donateurs est décisif pour assurer l'efficacité, l'efficience et la durabilité de l'appui proposé aux pays.

Le code QR peut être utilisé pour télécharger le présent document. Cette initiative de la FAO vise à instaurer des méthodes de travail et des modes de communication plus respectueux de l'environnement. Les autres documents de la FAO peuvent être consultés à l'adresse www.fao.org.



I. Partenariats en faveur d'un développement durable

1. La FAO s'est proposée de réaliser les objectifs mondiaux suivants: a) éliminer la faim, l'insécurité alimentaire et la malnutrition; b) éliminer la pauvreté et favoriser le progrès économique et social; et c) garantir l'utilisation durable des ressources naturelles, au bénéfice des générations actuelles et futures.
2. L'Amérique latine et les Caraïbes disposent d'une vaste expérience et d'importantes capacités, qui peuvent et doivent être mobilisées pour atteindre ces objectifs dans la région. Ces atouts donnent à la FAO la possibilité d'apporter des innovations dans les modalités de l'assistance technique fournie aux États Membres. Contrairement aux décennies précédentes, il est aujourd'hui possible pour la FAO de mettre davantage l'accent sur la création de liens entre les demandes de connaissances spécialisées et les capacités et l'expérience au sein et en dehors de la région. Cette modalité de coopération technique doit être privilégiée par la FAO dans la région.
3. La FAO dispose de quatre instruments pour rapprocher la demande et l'offre d'expériences, de capacités et de connaissances: la coopération Sud-Sud ou la coopération triangulaire, les partenariats thématiques, les partenariats sectoriels et les partenariats interinstitutionnels.

A. Coopération Sud-Sud et coopération triangulaire

4. Au cours du dernier exercice biennal, la FAO a renforcé ses travaux de coopération Sud-Sud et de coopération triangulaire avec les ministères des affaires étrangères et les institutions de coopération internationale de plusieurs pays. Durant cette période, la coopération technique de 14 pays et de 62 institutions a été mobilisée, en particulier celle du Mexique (avec la participation de 18 institutions), du Brésil (16), du Chili (7), de l'Argentine, du Costa Rica et de Cuba (3 chacun), du Panama, du Pérou et de la République bolivarienne du Venezuela (2 chacun). La Bolivie, la Colombie, le Guatemala, le Nicaragua et le Paraguay ont également participé aux initiatives de coopération Sud-Sud.
5. Le Costa Rica, Cuba et le Panama ont formalisé leur relation avec la FAO, afin de mobiliser la coopération Sud-Sud dans le cadre de protocoles d'accord respectifs. En outre, durant cette période, six pays ayant mis à jour leur cadre de priorités nationales ont fait de la coopération Sud-Sud l'une de leurs priorités dans le cadre de leurs travaux avec la FAO, ce qui devrait déboucher sur des initiatives concrètes lors du prochain exercice biennal. Cinq pays ont enregistré leurs organismes publics sur le Portail de la coopération Sud-Sud de la FAO: l'Argentine (2 institutions), le Chili (9), le Costa Rica (2), le Pérou (9) et l'Uruguay (3). Les institutions ayant contribué au processus de renforcement des capacités de pays tiers sont notamment les ministères de l'agriculture et les institutions spécialisées dans la pêche, la santé agricole et forestière, le suivi forestier, la recherche et la vulgarisation, ainsi que des universités publiques. Les modalités de la coopération Sud-Sud comprenaient des stages, des échanges, un dialogue sur les politiques et des missions d'assistance technique de courte durée auxquelles ont participé principalement des fonctionnaires d'institutions nationales et locales, mais également des parlementaires, des spécialistes de la société civile, des producteurs, des communicants et d'autres acteurs.
6. Il est important de souligner que la coopération Sud-Sud a également été possible grâce à des projets régionaux financés au moyen de contributions volontaires des pays de la région. C'est notamment le cas du Brésil (6 projets régionaux), de la Colombie (1), du Mexique (2) et de la République bolivarienne du Venezuela (2). Ces projets régionaux financés de manière volontaire sont devenus dans de nombreux cas des axes qui structurent les domaines de travail de la FAO. On peut citer par exemple les projets qui consistent à promouvoir le lien entre l'alimentation scolaire et les achats d'aliments sains produits par la petite agriculture (avec la coopération du Brésil), à éliminer la faim en Mésio-Amérique (avec la coopération du Mexique) et à renforcer le rôle de la société civile (avec la coopération de la République bolivarienne du Venezuela).

7. La coopération a également été possible au travers des projets de coopération technique (PCT) du Programme ordinaire de la FAO, dans des domaines comme l'utilisation durable des ressources naturelles, l'adaptation aux effets du changement climatique et la gestion des risques, la gestion des organismes nuisibles et des maladies, la prévention et la lutte contre la pêche illicite et les systèmes d'achats publics d'aliments issus de la petite agriculture, notamment.

8. Parmi les expériences positives en matière de coopération Sud-Sud, on trouve notamment: a) le renforcement des programmes d'alimentation scolaire dans 17 pays, grâce à l'expérience du Brésil¹; b) le renforcement de la chaîne de valeur du coton dans six pays, grâce à l'appui de plusieurs institutions brésiliennes²; c) la préparation du programme binational de santé agricole en Haïti et en République dominicaine, avec la coopération de Cuba; d) le renforcement du programme de culture de la noix de coco au Panama, également avec la coopération de Cuba³; e) le renforcement de la santé agricole au Nicaragua, avec la coopération du Mexique⁴; f) la mise en place de systèmes de captage de l'eau de pluie dans six pays, en particulier dans les territoires du couloir sec de l'Amérique centrale⁵, avec la coopération du Mexique; et g) le suivi forestier communautaire dans les communautés autochtones, facilité par le Panama au Guatemala et en Uruguay⁶.

9. La région de l'Amérique latine et des Caraïbes continue de partager ses expériences avec les pays d'autres régions du monde. Les activités suivantes ont été réalisées au cours de l'exercice: a) l'échange d'expériences sur les mécanismes relatifs à la gouvernance de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, à l'investissement dans l'agriculture et à la décentralisation, réalisé entre les délégués du gouvernement de la République du Kenya et le Pérou et l'Équateur⁷; b) la diffusion de l'expérience du Front parlementaire contre la faim en Amérique latine et dans les Caraïbes, partagée avec le Parlement européen, le Parlement espagnol et le Parlement panafricain⁸; et c) le dialogue sur les problèmes rencontrés et les possibilités en matière de coopération Sud-Sud dans la chaîne de valeur du coton en Afrique et en Amérique latine, réalisé au Brésil et auquel ont notamment participé des représentants de 14 pays africains⁹.

B. Partenariats thématiques

10. À la fin de l'exercice biennal 2016-2017, cinq partenariats thématiques, qui réunissent environ 150 des meilleurs spécialistes de la région, avaient été créés. Les partenariats thématiques sont une modalité innovante pour mobiliser les capacités de la région et appuyer les demandes et les priorités des États Membres. Ces partenariats permettront, d'une part, d'améliorer la qualité technique des propositions de la FAO, en y intégrant les connaissances et les enseignements obtenus au niveau régional, et d'autre part, de mettre à disposition des États Membres les spécialistes de haut niveau qui en font partie, afin que ceux-ci répondent aux demandes spécifiques qui concernent leur domaine de compétence.

11. Les partenariats établis jusqu'à présent concernent: a) l'élimination de la pauvreté rurale¹⁰; b) les migrations rurales dans le triangle nord de l'Amérique centrale¹¹; c) les systèmes alimentaires, l'excès pondéral et l'obésité; d) la résilience agricole, alimentaire et rurale face au changement

¹ <http://www.fao.org/in-action/programa-brasil-fao/proyectos/seguridad-alimentaria/es/>

² <http://www.fao.org/in-action/programa-brasil-fao/proyectos/sector-algodonero/es/>

³ <http://www.fao.org/panama/noticias/detail-events/es/c/1034532/>

⁴ <http://www.fao.org/nicaragua/noticias/detail-events/en/c/1029156/> et <http://www.fao.org/3/a-i7764s.pdf>

⁵ <http://www.fao.org/colombia/noticias/detail-events/es/c/1062189/>

⁶ <http://www.infona.gov.py/index.php/noticias/paraguay-y-panama-comparten-experiencias-en-sistemas-de-monitoreo-forestal-comunitario> et <http://www.fao.org/panama/noticias/detail-events/en/c/433504/>

⁷ <http://www.fao.org/americas/eventos/ver/en/c/1033233/>

⁸ <http://parlamentarioscontraelhambre.org/temas/internacionalizacion/>

⁹ <http://www.fao.org/americas/informations/ver/ft/c/1035234/>

¹⁰ Ce partenariat a été établi avec le Fonds international de développement agricole (FIDA), en tant qu'initiative conjointe.

¹¹ Ce partenariat a été établi avec la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), en tant qu'initiative conjointe.

climatique; e) la gouvernance et le cadre institutionnel pour la transformation agricole, alimentaire et rurale.

12. La création et les étapes initiales de ces partenariats ont été possibles grâce aux crédits extraordinaires du budget ordinaire de la FAO, mais pour assurer leur maintien, il faudra mettre en place des stratégies de mobilisation de contributions volontaires des États Membres.

C. Partenariats sectoriels

13. Une autre manière de mobiliser les capacités et l'expérience de la région consiste à établir des partenariats avec différents types d'acteurs qui représentent divers secteurs de la société.

14. *Société civile.* La stratégie de la FAO en matière de partenariats avec la société civile a servi de cadre pour renforcer la collaboration avec ce secteur, l'accent étant mis sur la lutte contre la faim et la pauvreté. Au cours du dernier exercice biennal, la relation avec l'Alliance pour la souveraineté alimentaire, dont les membres font partie des principaux réseaux d'organisations de la petite production alimentaire (pêche artisanale, petite agriculture et agriculture paysanne) et des secteurs prioritaires des sociétés rurales (autochtones, femmes et jeunes), a été approfondie. La collaboration porte notamment sur les Directives volontaires sur les régimes fonciers applicables aux ressources naturelles, l'agroécologie, la petite agriculture et la durabilité des systèmes alimentaires. En outre, l'Alliance est le point de référence chargé des rapports entre les mouvements sociaux de la région et le Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA).

15. La FAO continue de proposer son appui technique et opérationnel aux plateformes sous-régionales sur les politiques publiques en faveur de la petite agriculture, qui créent des liens entre les gouvernements et les mouvements sociaux. Ces plateformes sont notamment la Commission de l'agriculture familiale (REAF) du MERCOSUR et la Commission pour la petite agriculture de l'Amérique centrale et de la République dominicaine, qui est liée au système d'intégration de l'Amérique centrale (SICA) et au Conseil agricole d'Amérique centrale (CAC). La FAO accueille et administre le Fonds pour l'agriculture familiale de la REAF. Ces plateformes ont largement contribué à l'élaboration et à la diffusion des politiques publiques et des instruments en faveur de la petite agriculture, comme les programmes d'achats publics d'aliments issus de la petite agriculture ou les registres de petits agriculteurs.

16. *Secteur privé.* La FAO a reconnu que, dans la région, il est nécessaire de renforcer considérablement le dialogue et la collaboration avec le secteur privé. Le secteur privé a un rôle décisif à jouer en ce qui concerne les thèmes des trois initiatives régionales de la FAO (faim et malnutrition, pauvreté et développement rural, durabilité environnementale et gestion des risques). De même, il sera impossible d'atteindre les Objectifs de développement durable (ODD) et de mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030 sans le concours du secteur privé. Avec l'objectif de créer des espaces permanents de dialogue systématique, chaque initiative régionale s'est réunie une journée avec des représentants du secteur privé, afin d'identifier un programme d'intérêt commun et d'élaborer une feuille de route en vue d'une participation plus grande des entreprises aux activités des initiatives régionales. Les thèmes recensés sont notamment l'inclusion des petits agriculteurs dans les chaînes de valeur, la réduction des émissions de carbone et de l'empreinte hydrique des systèmes agroalimentaires, les systèmes alimentaires et la nutrition de qualité au service de la lutte contre l'excès pondéral et l'obésité et les marchés du travail ruraux.

17. Des travaux ont été entrepris avec des entreprises du secteur des technologies, afin de mettre les nouvelles technologies de l'information et de la communication au service de l'agriculture, de l'alimentation et du développement rural; un protocole d'accord qui va dans ce sens est sur le point d'être conclu entre la FAO et l'entreprise *Telefónica*.

18. La réduction des pertes et gaspillages alimentaires constitue un autre domaine de collaboration avec le secteur privé. En Argentine par exemple, la FAO, le gouvernement de la République argentine,

Unilever et Carrefour ont lancé une campagne intitulée «#NoTiresComida» (Ne jetez pas la nourriture), dans le cadre du Programme national de réduction des pertes et gaspillages alimentaires.

19. *Consommateurs d'aliments*. Dans le cadre des efforts déployés dans la région pour encourager l'adoption d'une approche axée sur les systèmes alimentaires en lien avec la promotion d'une alimentation saine, un programme de collaboration prometteur entre la FAO et *Consumers International* (CI) a été lancé, après avoir été formalisé au moyen d'un protocole d'accord signé en 2016. Ce partenariat lancé en Amérique latine a pu être transposé à l'échelle mondiale.

20. *Universités*. La nécessité d'intégrer les sciences, la technologie et l'innovation dans les processus d'élaboration des politiques publiques a favorisé le rapprochement progressif des universités et de la FAO, qui travaillent sur un programme portant sur les thèmes de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, du développement rural et de l'agriculture durable. Depuis sa création en 2011, l'Observatoire du droit à l'alimentation a organisé des rencontres régionales annuelles et a appuyé plus de 50 projets de recherche. L'Observatoire a établi des relations avec la Cour interaméricaine des droits de l'homme et la Commission interaméricaine des droits de l'homme sur le thème du droit à l'alimentation. En octobre 2017, le Groupe sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle du Conseil latino-américain des sciences sociales a été créé, avec la participation initiale de chercheurs de 12 institutions de huit pays de la région. Enfin, la FAO continue d'appuyer le Groupe de recherche sur les politiques publiques en faveur de l'agriculture familiale du MERCOSUR, lié à la REAF.

D. Partenariats interinstitutionnels

21. La FAO a renforcé ses travaux en partenariat avec d'autres organisations multilatérales, gouvernementales, de la société civile et, plus récemment, du secteur privé. Le fait que la région dispose d'un vaste patrimoine en matière de capacités et d'expériences, qui peut et doit être mobilisé afin de proposer une assistance technique de meilleure qualité aux États Membres, ce qui permettrait d'accélérer la réalisation des objectifs stratégiques de la FAO et des ODD eux-mêmes, est le critère qui permet d'orienter la politique relative aux partenariats de la FAO dans la région. Il s'agit de promouvoir le fait que la mise à disposition des meilleures capacités et expériences de la région permet d'articuler et de mobiliser les efforts et de rapprocher la demande et l'offre d'assistance technique.

22. Dans le cadre de la réforme du système des Nations Unies, la FAO a revitalisé ses partenariats avec les autres organisations, les fonds et les programmes. Afin que ces efforts se concrétisent au niveau national, une nouvelle méthodologie a été élaborée pour aligner le Cadre de programmation par pays sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et les Plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD en français/UNDAF en anglais).

23. Au niveau régional, de nouveaux instruments de collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) ont été mis en place. La présentation conjointe de rapports au Forum politique de haut niveau sur le développement durable, qui s'est tenu à New York en juillet 2017, a permis à la FAO de renforcer sa collaboration avec la CEPALC. Un partenariat visant à relever les défis liés aux migrations dans les pays du triangle nord de l'Amérique centrale (El Salvador, Guatemala, Honduras) et au Mexique a été établi avec la CEPALC. La FAO, avec l'aide de la CEPALC et de l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA), a publié «*Perspectivas de la agricultura y del desarrollo rural en las Américas: una mirada hacia América Latina y el Caribe 2017-2018*» (Perspectives de l'agriculture et du développement rural aux Amériques: regard sur l'Amérique latine et les Caraïbes pour 2017-2018) et un bulletin d'information sur la bioéconomie en 2017.

24. En outre, à la dix-neuvième réunion ordinaire du Bureau interaméricain de l'agriculture de l'IICA, un protocole d'accord a été signé avec les organisations dont l'objectif est de renforcer la coopération technique proposée aux États Membres. À cette fin, des projets conjoints seront

encouragés, en particulier dans le couloir sec de l'Amérique centrale et en Colombie, et les possibilités de rationalisation des réseaux de bureaux respectifs des pays des Caraïbes seront étudiées.

25. En ce qui concerne les organismes ayant leur siège à Rome, conformément à leurs objectifs, mandats, politiques et normes, la FAO, le Programme alimentaire mondial (PAM) et le Fonds international de développement agricole (FIDA) se sont engagés à améliorer collectivement leurs capacités d'appui aux pays de la région dans lesquels ils œuvrent pour atteindre les ODD 1, 2, 5, 6, 7, 12, 13 et 15. La FAO a signé des protocoles d'accord régionaux avec ses homologues du FIDA et du PAM, respectivement le 9 et le 23 décembre 2017, ce qui permettra de renforcer les groupes de travail à parties prenantes multiples, avec l'objectif d'élaborer des plans de travail et de mobiliser des ressources axées sur les résultats. L'objectif initial est de réaliser des actions collectives dans trois pays prioritaires: la Colombie, le Guatemala et Haïti. Les représentants de chacun de ces pays ont déjà commencé à débattre de la marche à suivre.

26. Dans le cadre de la décennie d'action des Nations Unies pour la nutrition, la FAO a renforcé ses partenariats avec l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et l'Organisation panaméricaine de la santé (OPS), grâce à laquelle la publication conjointe des éditions 2016 et 2017 du Panorama de la sécurité alimentaire et nutritionnelle en Amérique latine et dans les Caraïbes a été possible. En outre, la préparation conjointe du Colloque régional sur les systèmes alimentaires durables au service d'une alimentation saine a permis de constituer un important espace régional pour donner suite à la deuxième Conférence internationale sur la nutrition (CIN2).

II. Mobilisation de ressources

27. Lors de l'exercice biennal 2016-2017, les ressources déployées par la FAO dans la région ont été financées à hauteur de 41 pour cent par le Programme ordinaire et à hauteur de 59 pour cent par des contributions volontaires. Les contributions sont, quant à elles, réparties de la manière suivante: 36 pour cent proviennent d'organismes multilatéraux (par exemple, le Fonds pour l'environnement mondial et des institutions financières), 28 pour cent de pays développés et de leurs organisations et 36 pour cent de pays de la région. À l'avenir et dans le meilleur des cas, les contributions des pays développés ne devraient pas augmenter, ce qui contraint la FAO à mobiliser les contributions du système multilatéral et, tout particulièrement, des États Membres de la région.

28. Il faut souligner que les dépenses publiques au niveau régional ont été estimées par la CEPALC à environ 1 700 milliards d'USD, à prix courants (2016). Dans la région, sept pays sont classés dans les pays à revenus élevés et vingt et un autres dans les pays à revenus intermédiaires de la tranche supérieure. Sans négliger l'importance des sources de financement extrarégionales, on peut donc dire que la région dispose d'importantes ressources que la FAO peut mobiliser afin d'éliminer la faim, l'insécurité alimentaire et la malnutrition, d'éliminer la pauvreté et de favoriser le progrès économique et social et d'assurer une utilisation durable des ressources naturelles au bénéfice des générations actuelles et futures.

29. Dans le cadre du Plan 2025 pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle et l'élimination de la faim de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes (CELAC), le lancement de l'initiative «100 territoires libérés de la faim et de la pauvreté» a pour objectif d'accélérer l'élimination de la faim dans la région d'ici 2025, au moyen de trois axes d'intervention qui permettront de mobiliser des partenaires et de continuer à libérer de la faim l'Amérique latine et les Caraïbes. Ce partenariat entre la FAO et la CELAC en vue de la mise en œuvre technique et politique de cette initiative est une précieuse occasion de renforcer et d'élargir la base des partenaires stratégiques de la FAO dans ses différents domaines d'action, aussi bien au niveau local qu'aux niveaux national et régional.

30. Pour l'exercice biennal 2018-2019, la région a l'objectif ambitieux de doubler les contributions volontaires. Cet objectif régional a été divisé en objectifs pour chacun des bureaux des représentants de la FAO, des bureaux sous-régionaux et pour le Bureau régional lui-même.

31. Il a également été décidé que, dans la région, les ressources du Programme de coopération technique (PCT) seraient allouées en priorité aux projets qui, en plus de remplir toutes les conditions établies par les organismes gouvernementaux de la FAO, pourraient très potentiellement avoir des effets catalyseurs aussi bien sur les résultats que sur la mobilisation des contributions volontaires régionales.

32. La FAO invite les États Membres de la région à appuyer la réalisation de ses objectifs et la mise en œuvre de son Plan de travail 2018-2019, au moyen d'importantes contributions volontaires en lien avec des projets nationaux, sous-régionaux et régionaux définis d'un commun accord et qui contribuent à atteindre les objectifs communs.